

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



SEPTEMBRE
2017
NUMÉRO
1022

Médecins libéraux : une hausse modérée de leurs revenus entre 2011 et 2014

En 2014, les médecins libéraux ont perçu en moyenne un revenu d'activité de 112 000 euros, nettement plus élevé pour les spécialistes (141 000 euros) que pour les omnipraticiens (86 000 euros). Entre spécialités, des écarts de revenus moyens importants existent, et cette hiérarchie perdure. Entre 2011 et 2014, les revenus des médecins ont progressé en moyenne de 0,3 % par an, mais ceux des spécialistes installés en secteur 2 ont diminué dans la même proportion. Le changement de régime fiscal des dividendes a en effet entraîné une baisse de la rémunération des médecins de secteur 2 installés en société d'exercice libéral, particulièrement marquée pour les 1 % les mieux rémunérés.

Depuis 2005, les revenus des omnipraticiens ont progressé en moyenne de 0,6 % par an, ceux des spécialistes de 1,0 %, en secteur 1 comme en secteur 2. La proportion croissante de spécialistes exerçant en secteur 2, où les revenus sont plus élevés, peut à elle seule générer une nette hausse de leurs revenus.

La composante libérale du revenu d'activité a progressé en 2015. Cette croissance a été plus forte que les années précédentes, particulièrement pour les spécialistes (+3,4 % en un an) et notamment les radiologues (+5,0 %).

Anne Pla (DREES)

Étude publiée le 11 septembre 2017, version corrigée le 4 octobre 2017

En 2014, 110 000 médecins de 70 ans au plus¹ ont exercé une activité libérale enregistrée par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). 58 % des médecins exercent en tant que professionnel libéral² : ils perçoivent des honoraires, complétés éventuellement, en cas d'exercice mixte, par un revenu salarié (encadré 1).

Un revenu moyen de 112 000 euros en 2014, qui varie du simple au double selon la spécialité

En 2014, les médecins libéraux ou mixtes exerçant en France ont déclaré en moyenne un revenu d'activité de 111 760 euros (tableau 1). Selon les spécialités, les différences sont marquées : ainsi, le revenu moyen des spécialistes les mieux rémunérés, comme les radiologues, les anesthésistes ou les chirurgien-ne-s, dépasse 180 000 euros soit le double de celui des généralistes ou des spécialistes situés en bas de l'échelle des revenus comme les psychiatres ou les pédiatres (86 000 euros). La quasi-totalité (92 %) du revenu d'activité des médecins libéraux ou mixtes provient de leur activité libérale. Néanmoins, en 2014, près d'un médecin sur trois cumule son activité libérale avec une activité salariée à l'hôpital, en clinique

- 1. Installés avant 2014, conventionnés, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires et pratiqué au moins un acte en 2014.
- 2. Proportion de médecins libéraux ou mixtes issue des données du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).



3. Le terme « secteur 2 » désigne à la fois les médecins en secteur 2 et ceux en secteur 1 avec droit au dépas- sement permanent.

4. Les évolutions ne sont pas calculées sur le champ France entière, car les don- nées de revenus en 2005 ne couvrent que la France métropolitaine. Les évolutions entre 2011 et 2014 sont très proches sur les deux champs, ce qui suggère qu'elles le sont sur plus longue période.

ou dans un centre de santé. L'exercice mixte est plus répandu parmi les spécia- listes (41 % d'entre eux sont concernés) que parmi les généralistes (25 %). Dans certaines spécialités comme l'oto-rhino- laryngologie, la pneumologie ou la gastro-entérologie, plus de la moitié des médecins cumulent activité libérale et activité salariée.

De plus en plus de spécialistes exercent en secteur 2. Fin 2014, en France métro- politaine, c'est le cas de 43 % des spé- cialistes en activité contre 38 % dix ans plus tôt³. En effet, les jeunes spécialistes s'installent plus fréquemment qu'aupara- vant dans le secteur à honoraires libres. 62 % des spécialistes qui se sont instal- lés en tant que professionnel libéral il y a cinq ans ou moins l'ont fait en secteur 2, contre 58 % de ceux qui se sont installés il y a six à dix ans (et toujours en activité fin 2014) et 45 % de ceux installés il y a onze à quinze ans. En moyenne, les reve- nus d'activité des médecins en secteur 2 (151 000 euros) sont plus élevés que ceux des spécialistes du secteur à tarif opposable (133 000 euros). L'écart est très marqué pour certaines spécialités telles que l'ophtalmologie, la gynécologie ou l'anesthésie. Effectuant autant d'actes que leurs homologues de secteur 1 mais à des prix moyens plus élevés, ces spécialistes de secteur 2 déclarent des revenus libéraux nettement supérieurs. Dans d'autres spécialités, comme la car- diologie, la pneumologie ou la médecine générale, les revenus annuels libéraux sont en revanche plus faibles en sec- teur 2 qu'en secteur 1. Les prix moyens de l'acte plus élevés en secteur 2 ne compensent pas la moindre activité des médecins de ce secteur.

Une progression moyenne de 0,3 % des revenus de l'ensemble des médecins

Entre 2011 et 2014, en France métro- politaine⁴, les revenus d'activité des méde- cins ont progressé en moyenne de 0,3 % par an en euros constants, c'est-à-dire après prise en compte de l'inflation (tableau 2). Néanmoins, les évolutions de revenus sont très contrastées suivant les spécialités : si les revenus des radio- logues ont progressé en moyenne de 1,3 % et ceux des gastro-entérologues



ENCADRÉ 1

Sources, champ et méthode

Sources

Les revenus des médecins libéraux sont calculés tous les trois ans à partir d'une source exhaus- tive (INSEE-CNAMTS-DGFIP) associant à chaque médecin libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). On dispose ainsi à la fois, pour chaque médecin exerçant une activité libérale, de son revenu libéral et de son éventuel revenu salarié, et donc de son revenu d'activité total. Cet appariement est disponible pour les années 2005, 2008, 2011 et 2014.

Pour les autres années, la DREES dispose, pour évaluer les revenus des médecins libéraux, d'une source annuelle d'informations sur les revenus : le fichier construit par la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF) à partir des déclarations de revenus des médecins néces- saires au calcul de leurs cotisations sociales. Si ce fichier est exhaustif, il ne comporte toutefois que les revenus libéraux (y compris les rémunérations de gérance et les dividendes perçus par les médecins exerçant en société d'exercice libéral) et ne présente pas de données sur les ressources tirées d'une éventuelle activité salariée¹. Il est apparié à des données de la CNAMTS permettant de caractériser l'activité du médecin (honoraires, spécialité, secteur de conventionnement).

Champ

L'étude prend en compte tous les médecins conventionnés exerçant en France, âgés de 70 ans ou moins l'année d'observation, ayant perçu au moins un euro d'honoraires, ayant déclaré au moins un euro de revenu libéral, et actifs le 31 décembre de l'année. Sont exclus les médecins ayant commencé leur activité libérale l'année d'observation et ceux ayant déclaré des revenus libéraux nuls. Les remplaçants sont absents de ces données. Le regroupement « Autres méde- cins » rassemble les spécialités à faible effectif : médecine interne, médecine physique et de réa- daptation, neurologie, gériatrie, néphrologie, anatomo-cyto-pathologie, biologie, endocrinologie, hématologie et oncologie médicale.

Méthode

Le revenu libéral correspond au revenu tiré des honoraires perçus une fois les charges déduites. Les médecins exerçant en nom propre le déclarent à l'administration fiscale en tant que bénéfice non commercial (BNC). Pour ceux exerçant en société soumise à l'impôt sur les sociétés comme les sociétés d'exercice libéral (SEL), le revenu libéral est déclaré en tant que rémunérations de gérance et dividendes versés par la société. À partir de ces éléments (présents dans les données CARMF et reconstitués dans les données de l'appariement INSEE-CNAMTS-DGFIP), la DREES recalcule un revenu libéral homogène pour tous les médecins, quel que soit le cadre juridique dans lequel ils exercent. Pour ce faire, une fraction des dividendes et des salaires déclarés à l'administration fiscale par le foyer fiscal auquel le médecin appartient est intégrée au revenu libéral (Bellamy, 2014).

À l'occasion de l'évaluation des revenus de 2014, le calcul des revenus libéraux a été légèrement amendé par rapport aux estimations des revenus précédemment publiées. L'objectif était de mieux prendre en compte les dividendes que se versent les professionnels de santé établis en SEL. Les revenus des années 2005, 2008 et 2011 sont par conséquent légèrement plus élevés que les estimations initiales. Ainsi, en 2011, pour les 7 % des médecins exerçant en SEL, les revenus d'activité sont relevés de 5 % en moyenne. La revalorisation est de +0,6 % pour l'en- semble des médecins. Elle est nulle ou quasi nulle pour les spécialités dans lesquelles très peu de médecins exercent en SEL : médecine générale, gastro-entérologie, gynécologie, pédiatrie, pneumologie, rhumatologie, psychiatrie. Elle est en revanche importante pour les radiologues (+2,4 %), les ophtalmologues (+1,6 %), les chirurgiens (+1,2 %). Pour les années antérieures, la hausse liée à la réévaluation du revenu libéral (+0,4 % en 2008 et -0,03 % en 2005) est moins importante qu'en 2011 car les médecins en SEL étaient moins nombreux.

À ce revenu libéral peut s'ajouter éventuellement un revenu salarié. La somme de ces deux reve- nus constitue le revenu d'activité global du médecin.

Le revenu libéral de l'année 2015 est provisoire. Il est estimé en faisant évoluer le revenu 2014 moyen par spécialité, estimé dans l'appariement par l'évolution 2014-2015, elle-même calculée à partir du fichier CARMF sur les revenus moyens par spécialité. Lorsque les données issues du prochain appariement INSEE-CNAMTS-DGFIP seront disponibles, ces revenus seront suscep- tibles d'être révisés.

1. Les statistiques publiées annuellement par la CARMF ne concernent que les bénéficiaires non commerciaux. Elles diffèrent en cela des chiffres calculés par la DREES.

et des pneumologues de 1,2 % par an, les revenus ont diminué dans six spécia- lités. Les pédiatres ont connu une baisse de leurs revenus de 1,4 % par an. Ce sont les spécialistes les plus touchés par

cette diminution, avec les stomatologues (-1,3 %), les chirurgiens et les dermato- logues pour qui la baisse de revenu est néanmoins un peu plus faible (-0,9 % par an).

TABLEAU 1

Les revenus des médecins en 2014

	Effectifs	Part des effectifs de secteur 2 (en %)	En % activité mixte	Revenu d'activité (en euros)			dont revenu libéral (en euros)		
				Ensemble	Secteur 1	Secteur 2	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2
Omnipraticiens	57 354	9,1	25,0	86 150	87 330	74 370	82 270	83 520	69 670
Anesthésistes	3 374	40,9	16,5	197 030	177 640	224 690	189 430	169 320	218 120
Cardiologues	4 335	20,2	50,4	150 820	151 320	148 840	131 590	132 250	128 970
Chirurgien-ne-s	6 271	80,7	42,4	180 060	159 680	184 730	154 410	109 070	164 800
Dermatologues	2 978	41,5	32,2	87 050	81 100	95 540	82 510	78 270	88 550
Gastro-entérologues	2 024	39,1	53,4	134 770	130 190	141 890	117 300	111 030	127 040
Gynécologues	4 994	58,2	40,1	108 910	88 440	123 620	92 920	72 560	107 560
Ophthalmologues	4 529	56,4	33,3	169 530	131 480	197 830	161 730	126 680	187 790
Oto-rhino-laryngologistes	2 103	58,8	56,9	122 660	115 630	127 470	104 540	98 710	108 530
Pédiatres	2 477	34,6	47,5	85 670	81 450	93 680	75 180	70 980	83 140
Pneumologues	1 120	17,9	56,2	117 950	120 530	106 100	101 470	104 440	87 830
Psychiatres et neuropsychiatres	5 669	31,7	44,3	86 000	85 560	86 940	72 560	72 450	72 790
Radiologues	5 774	14,7	31,0	208 680	204 560	232 590	191 480	187 370	215 300
Rhumatologues	1 675	46,3	47,3	98 130	95 750	100 960	88 710	89 010	88 360
Stomatologues	892	45,7	33,3	141 690	126 970	159 620	131 500	117 460	148 620
Autres spécialistes	4 070	31,4	50,8	121 220	130 560	103 460	103 130	113 500	83 420
Ensemble des spécialistes	52 285	42,5	41,0	140 610	132 910	150 880	125 510	117 850	135 730
Ensemble des médecins	109 639	25,0	32,5	111 760	103 650	136 160	102 610	95 820	123 020

Champ • France, médecins conventionnés, âgés de 70 ans ou moins, installés avant 2014, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires et pratiqué au moins un acte en 2014. Les revenus ne sont calculés que sur les professionnels retrouvés dans le fichier fiscal et ayant déclaré au moins un euro de revenu libéral ; les effectifs tiennent compte des non-appariés.
Sources • CNAAMTS, effectifs et part des médecins en secteur 2 ; INSEE-DGFIIP-CNAAMTS, exploitation DREES (revenus et activité mixte).

TABLEAU 2

Taux de croissance annuel moyen du revenu d'activité entre 2005 et 2014

En % (en euros constants)

	Taux de croissance annuel moyen 2005-2011			Taux de croissance annuel moyen 2011-2014			Taux de croissance annuel moyen 2005-2014		
	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2
Omnipraticiens	0,7	0,8	0,1	0,3	0,3	-0,3	0,6	0,6	-0,0
Anesthésistes	2,9	2,2	2,8	-0,0	0,1	-1,4	1,9	1,5	1,4
Cardiologues	1,2	1,1	1,8	0,3	0,4	0,2	0,9	0,9	1,2
Chirurgien-ne-s	1,1	1,2	1,0	-0,9	0,4	-1,3	0,5	0,9	0,2
Dermatologues	1,4	1,4	1,4	-0,9	-1,1	-0,6	0,6	0,5	0,7
Gastro-entérologues	2,1	2,2	1,9	1,2	1,1	1,1	1,8	1,9	1,6
Gynécologues	-0,0	-0,9	0,2	0,1	-0,3	-0,2	0,0	-0,7	0,1
Ophthalmologues	2,8	1,6	3,1	0,3	-0,0	-0,1	1,9	1,1	2,1
Oto-rhino-laryngologistes	1,9	2,1	1,7	-0,3	0,1	-0,7	1,2	1,4	0,9
Pédiatres	-0,3	-0,6	0,1	-1,4	-1,1	-2,0	-0,7	-0,8	-0,6
Pneumologues	1,7	1,9	0,7	1,2	1,4	0,2	1,6	1,8	0,6
Psychiatres et neuropsychiatres	-0,7	-0,7	-0,8	-0,6	-0,4	-1,2	-0,7	-0,6	-1,0
Radiologues	0,9	0,8	0,8	1,3	1,2	1,0	1,0	1,0	0,9
Rhumatologues	1,5	1,4	1,4	0,1	0,5	-0,5	1,0	1,1	0,8
Stomatologues	1,0	0,6	1,4	-1,3	-1,9	-1,2	0,2	-0,2	0,5
Autres spécialistes	1,5	1,9	0,7	0,6	1,3	-0,8	1,2	1,7	0,2
Ensemble des spécialistes	1,5	1,2	1,7	0,3	0,6	-0,3	1,1	1,0	1,0
Ensemble des médecins	1,2	0,9	1,9	0,3	0,3	0,3	0,9	0,7	1,4

Champ • France métropolitaine.
Sources • INSEE-DGFIIP-CNAAMTS, exploitation DREES.

Pour la majorité des spécialités, les revenus ont évolué dans le même sens que les honoraires. En effet, les honoraires moyens de l'ensemble des spécialités ont progressé, à l'exception de ceux des pédiatres et des stomatologues. Si le tarif de la consultation n'a pas été revalorisé depuis 2011, les rémunérations forfaitaires se sont développées, notamment pour les médecins généralistes. En 2013 ont été introduits un nouveau forfait médecin traitant (de 5 euros par patient âgé de 16 ans ou plus et par an) et la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP)⁵. En 2014, 85 000 médecins libéraux ont perçu au titre de la ROSP un montant moyen de 5 500 euros pour les omnipraticiens et 1 100 euros pour les spécialistes (CNAMTS, 2015).

Du côté des spécialités techniques, la mise en place de la nouvelle nomenclature de codification des actes – la classification commune des actes médicaux (CCAM) – s'est achevée en 2014 impliquant une revalorisation des tarifs de certains actes. Les évolutions de revenus sont également très contrastées suivant le secteur de conventionnement. Les revenus des spécialistes exerçant en secteur 2 ont reculé en moyenne de 0,3 % par an en euros constants, et cette baisse concerne quasiment toutes les spécialités. En revanche, les revenus des spécialistes appliquant les tarifs opposables ont progressé en moyenne de 0,6 %.

En secteur 2, la baisse des revenus concerne surtout les médecins les mieux rémunérés

Les évolutions des revenus des omnipraticiens sont relativement homogènes et faibles, quel que soit le niveau de revenus (graphique). Pour les spécialistes de secteur 1, les évolutions sont plus contrastées. Entre 2011 et 2014, le revenu moyen des 10 % des spécialistes de secteur 1 les mieux rémunérés (le dernier décile de la distribution des revenus) a augmenté de 1,4 % par an, tandis que le revenu moyen des 10 % des spécialistes de secteur 1 les moins bien rémunérés a diminué. Le revenu moyen des spécialistes de secteur 2 est, lui, en recul. C'est le revenu moyen des

10 % les mieux rémunérés qui enregistre la plus forte baisse (0,9 %) et, au sein de ce dernier décile, le revenu moyen des 1 % percevant les revenus les plus élevés est celui qui a le plus décliné (3,6 %). Ce repli ne provient pas d'une baisse des honoraires perçus ou des dépassements pratiqués par ces médecins : ceux-ci sont plutôt en légère hausse. Ce phénomène de recul des revenus concerne uniquement les médecins installés en sociétés d'exercice libéral (SEL). De nouvelles règles fiscales d'imposition ne concernant que les médecins en société peuvent l'expliquer. En effet, depuis 2013, la possibilité d'appliquer un prélèvement forfaitaire libératoire aux revenus de capitaux mobiliers, et en particulier aux dividendes versés par les SEL, a été supprimée : les dividendes sont à présent intégrés dans l'assiette de l'impôt sur le revenu et donc soumis à son barème. Pour ces médecins à hauts revenus, soumis à un taux marginal d'imposition de 30 %, voire 41 % ou 45 %, le taux de prélèvement des dividendes a ainsi fortement progressé par rapport au taux libératoire de 21 % appliqué jusqu'ici. Il est donc probable que la

perte de rentabilité des versements de dividendes a incité les médecins installés en SEL à conserver dans la société, sous forme de réserves, une part plus importante des honoraires. Ainsi, entre 2011 et 2014, les dividendes perçus par les spécialistes exerçant en SEL ont diminué en proportion croissante de leurs revenus : de 9 %, en euros constants, pour le 1^{er} décile de revenu, à 38 % pour le dernier décile. Pendant cette période, les spécialistes de secteur 2 qui n'exercent pas en SEL ont connu également une baisse de leurs revenus d'activité mais de moindre ampleur (-0,4 % en moyenne contre -1,3 % pour les médecins en SEL) et touchant de manière homogène tous les niveaux de revenus.

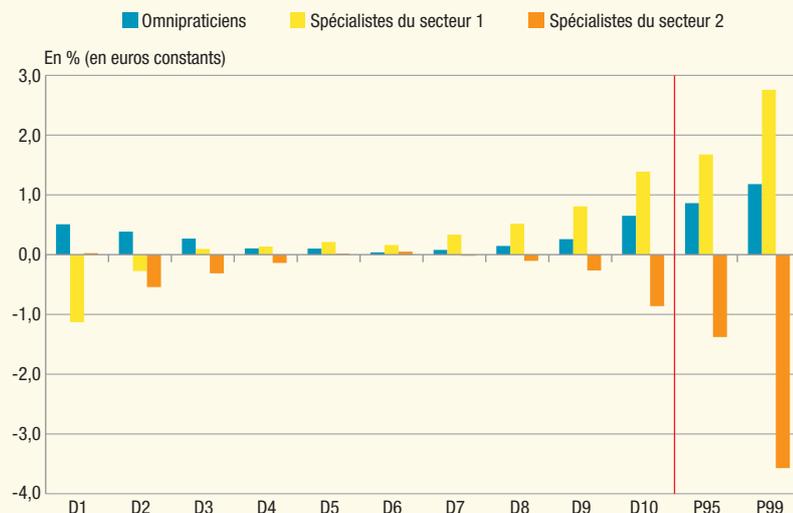
Depuis dix ans, les revenus des spécialistes ont progressé autant en secteur 1 qu'en secteur 2

Entre 2005 et 2014, en France métropolitaine, le revenu moyen des médecins a progressé en euros constants de 0,9 % par an (tableau 2). L'augmentation a été moins forte pour les généralistes (0,6 %) que pour les spécialistes (1,1 %) ; elle

•••
5. La ROSP a remplacé le contrat d'amélioration des pratiques individuelles (CAPI) introduit en 2009. Elle concerne un nombre de médecins nettement plus important.

GRAPHIQUE

Taux de croissance annuel moyen du revenu moyen par décile de revenu d'activité entre 2011 et 2014



Note • Pour les 10 % d'omnipraticiens ayant déclaré les plus hauts revenus d'activité (10^e décile : D10), le revenu moyen a augmenté de 0,7 % par an entre 2011 et 2014 ; pour les 1 % ayant déclaré les revenus les plus élevés (99^e percentile : P99) a augmenté de 1,2 % par an.

Champ • France métropolitaine.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAMTS, exploitation DREES.

TABLEAU 3
Le revenu libéral en 2015

	Niveau de revenu libéral			Évolution 2014-2015 en euros constants (en %)		
	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2
Omnipraticiens	83 200	84 500	69 400	1,1	1,2	-0,4
Anesthésistes	193 300	171 400	222 500	2,0	1,2	2,0
Cardiologues	136 400	137 000	133 900	3,6	3,5	3,8
Chirurgien-ne-s	160 800	114 200	171 100	4,1	4,6	3,8
Dermatologues	83 500	79 400	89 300	1,1	1,4	0,8
Gastro-entérologues	120 300	114 500	129 000	2,5	3,1	1,5
Gynécologues	92 400	72 100	106 600	-0,6	-0,6	-0,9
Ophthalmologues	168 000	130 100	195 800	3,8	2,6	4,2
Oto-rhino-laryngologistes	107 900	103 600	110 700	3,1	4,9	2,0
Pédiatres	73 300	69 200	81 000	-2,5	-2,6	-2,7
Pneumologues	106 300	110 100	89 700	4,7	5,3	2,1
Psychiatres et neuropsychiatres	72 900	73 000	72 700	0,4	0,7	-0,1
Radiologues	201 000	197 200	221 400	4,9	5,2	2,8
Rhumatologues	88 400	90 300	86 200	-0,4	1,4	-2,5
Stomatologues	136 100	119 400	155 700	3,4	1,6	4,7
Autres spécialistes	110 200	122 800	86 700	6,8	8,1	3,9
Ensemble des spécialistes	129 800	122 300	139 600	3,4	3,7	2,8
Ensemble des médecins	105 100	97 900	126 700	2,4	2,2	3,0

Champ • France, médecins conventionnés, âgés de 70 ans ou moins, installés avant 2015, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires en 2015 et un euro de revenu libéral.
Sources • CARMF 2014 et 2015 ; INSEE-DGFIP-CNAMTS 2014, exploitation DREES.

6. L'évolution moyenne du revenu libéral entre 2011 et 2014 est légèrement plus dynamique que celle du revenu d'activité présentée dans le tableau 2 : +0,3 % par an pour les omnipraticiens et +0,5 % pour les spécialistes.

est identique quel que soit le secteur de conventionnement de ces derniers. Cette évolution favorable concerne la plupart des spécialités, même si les taux de croissance annuels sont variables. Ainsi, les revenus des ophtalmologues, des gastro-entérologues et des anesthésistes ont progressé de près de 2 % par an. Parmi les spécialités étudiées, la pédiatrie et la psychiatrie sont les seules dont les praticiens ont déclaré des revenus moyens plus faibles en 2014 qu'en 2015 : ils ont enregistré une baisse de 0,7 % par an en euros constants. Cette diminution des revenus moyens dans ces deux spécialités s'explique par une quasi-stagnation des honoraires moyens au cours de la période (-0,2 % par an pour les pédiatres et -0,1 % par an pour les psychiatres). Entre 2005 et 2011, les évolutions de revenus ont été plus favorables qu'entre 2011 et 2014 pour toutes les spécialités – hormis la radiologie –, et ce quel que soit le secteur de conventionnement. Les revalorisations tarifaires mises en œuvre entre 2005 et 2011, comme la hausse progressive

de 20 à 23 euros du tarif de la consultation des généralistes, peuvent expliquer cette situation.

Une nette progression de la composante libérale du revenu des médecins en 2015

Tirés par des honoraires en forte hausse en 2015, les revenus libéraux des médecins libéraux progressent en 2015 de 2,4 % en moyenne (tableau 3). L'augmentation est plus forte pour les médecins spécialistes (+3,4 %), que pour les médecins généralistes (+1,1 %). Elle est nettement supérieure à celle du revenu libéral observée les trois années précédentes⁶. Parmi les spécialistes, les radiologues sont ceux dont les revenus libéraux progressent le plus (+4,9 %). Il existe toutefois des différences importantes entre les trois sous-catégories de cette spécialité : les revenus ont augmenté de 3,6 % en imagerie médicale, de 4,4 % en médecine nucléaire et de 13 % en radiothérapie. Les revenus libéraux des pneumologues et des chirurgiens progressent fortement (respectivement +4,7 % et

+4,1 %). Parmi les spécialités non détaillées et regroupées sous le terme « autres spécialistes », l'anatomo-cyto-pathologie est celle dont les praticiens connaissent la plus forte progression de leurs revenus libéraux (+13 %). En revanche, les revenus libéraux sont plus faibles en 2015 qu'en 2014 pour les pédiatres (-2,5 %), les gynécologues médicaux ou obstétriciens (-0,6 %) et les rhumatologues (-0,4 %). Pour ces professions, les honoraires moyens augmentent, mais une hausse des charges plus importante semble diminuer le revenu aussi bien en secteur 1 qu'en secteur 2. La sévérité de l'épidémie de grippe du début de l'année 2015 peut expliquer la progression des honoraires des généralistes. La ROSP, versée en 2015 au titre des résultats 2014, contribue légèrement à la hausse des honoraires : si la prime n'augmente que très faiblement par rapport à l'année passée pour les omnipraticiens (+500 euros) et reste au même niveau pour les spécialistes, elle a été versée à 4 000 médecins de plus qu'en 2014. ■

ENCADRÉ 2

Les revenus des autres professionnels de santé en 2014

Les chirurgien-ne-s-dentistes ont déclaré en 2014 un revenu moyen de 103 040 euros (tableau ci-contre). Au sein de cette profession, sont distingués les chirurgien-ne-s-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale (ODF) qui perçoivent des revenus nettement plus élevés (221 300 euros en moyenne) que les chirurgien-ne-s-dentistes non spécialistes (95 700 euros). Si les revenus des spécialistes ODF ont progressé en moyenne entre 2011 et 2014 (+0,4 %), ceux des non-spécialistes ont diminué de 1,6 % par an en euros constants. Les revenus des chirurgien-ne-s-dentistes dans leur ensemble ont diminué de 1,3 % par an depuis 2011, en raison notamment de la baisse des honoraires moyens par praticien entre 2011 et 2014. Cette évolution est moins favorable que celle observée entre 2008 et 2011 : le revenu d'activité des chirurgiens-dentistes libéraux avait progressé de 1,3 % en moyenne en euros constants en France métropolitaine. La mise en place d'une nouvelle nomenclature des actes médicaux, la CCAM, le 1^{er} janvier 2014, a pourtant entraîné une revalorisation de certains actes de soins conservateurs et chirurgicaux. Entre 2011 et 2014, les revenus des chirurgien-ne-s-dentistes baissent de façon homogène quel que soit le niveau de revenu, contrairement à ceux des médecins spécialistes de secteur 2. Ces deux catégories de praticiens sont en effet comparables puisqu'ils peuvent pratiquer des dépassements d'honoraires sur certains actes. La baisse ne concerne pas de façon plus marquée les plus hauts revenus : parmi les premiers déciles, les revenus ont baissé de 2 % par an tandis que le revenu moyen des 10 % ayant perçu les plus hauts revenus a baissé de 0,4 %.

Entre 2011 et 2014, les revenus des infirmier-e-s libéraux-ales ont reculé de 0,2 % par an pour s'établir à 49 700 euros en moyenne par an. Ce léger repli fait suite à trois années de hausse : entre 2008 et 2011, les revenus avaient augmenté de 0,6 % par an. Si les honoraires moyens ont continué de progresser légèrement au cours de la période 2011-2014 (+0,6 %), cette hausse s'est atténuée par rapport aux trois années précédentes (+1,1 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2011). Ce ralentissement survient dans un contexte de forte croissance du nombre d'infirmier-e-s libéraux-ales depuis le début des années 2000 (+5 % par an en moyenne depuis 2008) du fait du relèvement du nombre de places offertes en instituts de formation. Le revenu moyen d'activité des masseur-e-s-kinésithérapeutes s'établit à 46 610 euros en moyenne en 2014, soit une hausse de

0,5 % par an depuis 2011 en euros constants. Il avait diminué entre 2008 et 2011 de 1,4 % par an. Comme ceux des infirmier-e-s, les effectifs de masseur-e-s-kinésithérapeutes ont fortement progressé depuis le début des années 2000, à un taux proche de 3 % par an entre 2008 et 2014. 80 % des masseur-e-s-kinésithérapeutes exercent en tant que profession libérale au 1^{er} janvier 2014 (d'après le répertoire Adeli).

Les revenus d'activité des sages-femmes ont progressé en moyenne de 0,7 % par an depuis 2011 pour atteindre 31 930 euros en 2014. 35 % des sages-femmes exercent une activité salariée à côté de leur activité libérale, une proportion en baisse depuis 2011 (elle atteignait alors 39 %). Comme pour les deux professions précédentes, les effectifs de sages-femmes sont en hausse constante depuis le début des années 2000.

Les revenus des professionnels de santé autres que les médecins en 2014

	Effectifs	En % d'activité mixte	Revenu d'activité (en euros)	dont revenu libéral (en euros)	dont revenu salarié (en euros)	Taux de croissance annuel moyen 2011-2014 (en %)
Dentistes	35 149	8,4	103 040	101 450	1 590	-1,3
Infirmier-e-s	74 879	9,4	49 730	49 240	490	-0,2
Masseur-e-s-kinésithérapeutes	55 947	9,8	46 610	45 790	820	0,5
Sages-femmes	4 093	35,0	31 930	27 980	3 950	0,7

Champ • France, professionnels de santé conventionnés, âgés de 70 ans ou moins, installés avant 2014, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires, au moins un euro de revenu libéral et pratiqué au moins un acte en 2014. Les revenus ne sont calculés que sur les professionnels retrouvés dans le fichier fiscal, les effectifs tiennent compte des non-appariés.

Sources • CNAMTS (effectifs) ; INSEE-DGFIP-CNAMTS, exploitation DREES (revenus et activité mixte).

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Bellamy V.**, 2014, « Les revenus des médecins libéraux : une analyse à partir des déclarations de revenus 2008 », *Document de travail*, série Sources et méthodes, DREES, n° 45, juin.
- **CNAMTS**, 2015, « La rémunération sur objectifs de santé publique, Bilan à 3 ans », Caisse nationale de l'Assurance-maladie des travailleurs salariés, avril.
- **Jakoubovitch S., Bournot M.-C., Cercier E. et al.**, 2012, « Les emplois du temps des médecins généralistes », *Études et Résultats*, DREES, n° 797, mars.
- **Pla A.**, 2014, « Les revenus des professionnels de santé libéraux en 2011 », *Comptes nationaux de la santé 2013*, DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.
- **Vergier N.**, 2016, « Accessibilité aux professionnels de santé libéraux : des disparités géographiques variables selon les conditions tarifaires », *Études et Résultats*, DREES, n° 970, juillet.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Louis Lhéritier

Responsable d'édition : Souphaphone Douangara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Laura Dherbecourt

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384